

CHARTRE CHERS VOISINS

Les « chers voisins », acteur(s) de leur(s) lieu(x) de vie, sont créateurs de solidarité, de mixité, de mutualisation, de convivialité et de créativité... et donnent un existence très concrète aux concepts que sont le « bien-vieillir » et le « vivre-ensemble ».

Alors, adhérer à Chers Voisins c'est :

Pour les habitants :

PARTICIPER

... de manière active à la vie de sa résidence et/ou de l'association Chers Voisins.

COOPÉRER

... avec ses voisins dans une gestion participative et solidaire de son lieu de vie... et mutualiser pour réaliser des économies.

RESPECTER

... ses voisins, toutes générations confondues et exercer une attitude bienveillante et tolérante à leur égard.

S'ENGAGER

... dans une démarche citoyenne et solidaire en pratiquant un « voisinage actif ».

VEILLER

... sur ses voisins, en particulier les personnes fragiles ou âgées.

Pour les institutionnels :

PARTICIPER

... à la réalisation (humainement) concrète de la mixité sociale et intergénérationnelle dans la ville et l'habitat.

COOPÉRER

... entre acteurs de l'habitat, de la ville, et de la vie, pour ouvrir le champ à une nouvelle vision du logement social.

RESPECTER

... l'engagement et le pouvoir d'agir des habitants en les considérant comme des citoyens acteurs de leur lieu de vie.

S'ENGAGER

... en faveur du pouvoir d'achat des locataires du logement social, du soutien à domicile et de l'inclusion sociale des personnes âgées et fragiles.

VEILLER

... sur les évolutions de notre société et être force de proposition dans l'expérimentation et l'action.